

Nouméa, le 28 JAN. 2016

**DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

Services des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux et des
Déchets

Bureau des Installations
Classées pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Le Chef de Service

à

Monsieur
Directeur général de la Calédonienne des eaux
BP 812
98845 Nouméa cedex

Objet : visite d'inspection réalisée le 29 décembre 2015 suite à un incident déclaré sur l'installation de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées de la Baie de Sainte-Marie, commune de Nouméa
Pièce jointe : compte-rendu de visite d'inspection

Monsieur le directeur général,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le compte-rendu de la visite d'inspection qui a été réalisée le 29 décembre 2015, sur votre installation de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées de la Baie de Sainte-Marie, commune de Nouméa.

Cette visite d'inspection fait suite à l'incident survenu le 28 décembre 2015 et déclaré à l'inspection des installations classées le 29 décembre 2015.

Conformément à l'article 416-11 du code de l'environnement de la province Sud, vous disposez d'un délai de 15 (quinze) jours pour présenter vos observations par écrit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

**Le chef du service des Installations Classées, des Impacts
Environnementaux et des Déchets**



N°2016-2223/DENV